

L'enseignement secondaire privé au Niger : une offre nécessaire, mais génératrice d'inégalités

Aissata Assane Igodoe, *Université de Paris Cité – IRD*

Moussa Issoufou, *Université Jean Jaurès, Toulouse*

DOI : [10.51186/journals/ed.2022.12-2.e1052](https://doi.org/10.51186/journals/ed.2022.12-2.e1052)

Résumé

Le secondaire est très peu développé au Niger et moins d'un quart des enfants y sont scolarisés. L'expansion de ce cycle s'appuie en partie sur l'offre privée. C'est principalement au niveau des complexes d'enseignement secondaire, qui agrègent tous les niveaux du secondaire, que l'offre privée est la plus importante. L'analyse de la privatisation au secondaire révèle qu'elle est génératrice d'inégalités, car les établissements privés offrent de meilleures conditions d'apprentissage que les établissements publics. En raison du coût élevé de la scolarisation dans les établissements privés, cette offre principalement urbaine exclut les familles rurales. Par ailleurs, perçue comme une offre de qualité et en raison de la réussite des élèves qui y est meilleure, de plus en plus de parents consentent d'importants efforts financiers pour y inscrire leurs enfants.

Mots-clés : enseignement privé, enseignement secondaire, inégalités, Niger, urbain

Abstract

Secondary education is very underdeveloped in Niger; less than one-quarter of children attend school. The development of this level of education relies in part on private provision. It is mainly at the level of secondary education complexes, which include all levels of secondary education, that private provision is most important. Analysis of privatization at the secondary level reveals that it generates inequalities, as private schools offer better learning conditions than public schools. Because of the high cost of attending private secondary schools, this mainly urban offer excludes rural families. On the other hand, because it is perceived as a quality offer and because of the better success of students, more and more parents are making significant financial efforts to enroll their children in private schools.

Keywords: inequalities, Niger, private education, secondary education, urban

INTRODUCTION

Au Niger, moins d'un quart des enfants sont scolarisés au cycle secondaire. En effet, en 2018-2019, les taux nets de scolarisation étaient de 21,2 % au premier cycle du secondaire et de 5,2 % au second cycle du secondaire. Cette faible scolarisation résulte, entre autres, du fait que depuis les années 1960, les politiques publiques se sont concentrées sur le cycle primaire en mettant l'accent sur l'enseignement public (seulement 3,6 % des élèves du primaire sont scolarisé-es dans le privé). Le secondaire est très peu développé et son expansion s'appuie en partie sur l'offre privée, particulièrement au second cycle du secondaire. En 2018-2019, les établissements privés correspondaient à 14 % de l'offre au collège, 11 % au lycée, 56 % dans les complexes d'enseignement secondaire qui regroupent l'ensemble des niveaux du secondaire (1^{er} et 2^e cycle). Malgré l'importance des établissements privés, la part des élèves inscrit-es dans chaque type d'établissements privés est assez faible (6 % au collège, 2 % au lycée, 26 % dans les complexes d'enseignement secondaire (CES) en 2018-2019). Les coûts de l'offre privée ne permettent pas à toutes les familles d'y inscrire leurs enfants.

Dans cet article, nous allons nous intéresser au développement de l'enseignement secondaire privé et aux inégalités qui surviennent aussi bien entre l'offre publique et l'offre privée qu'entre les élèves inscrit-es dans ces deux types d'établissements.

Dans une première partie, nous aborderons les politiques publiques en montrant que le développement de l'offre privée au secondaire, intervenu dans un contexte de crise économique, est soutenu par l'État nigérien particulièrement au second cycle du secondaire pour, entre autres, combler l'insuffisance de l'offre publique. Ensuite, nous analyserons l'offre secondaire privée en mettant en exergue les inégalités dans les conditions d'apprentissage entre établissements publics et établissements privés. Dans une seconde partie, nous montrerons les inégalités entre les élèves des établissements publics et celles/ceux des établissements privés en prenant en compte le niveau socio-économique, l'égalité des sexes et enfin la réussite scolaire des élèves.

1. L'OFFRE PRIVÉE ET LES INÉGALITÉS

1.1. L'offre secondaire privée : un développement en partie favorisé par l'État dans un contexte de crise économique

L'enseignement privé au Niger est abordé dans certaines recherches portant sur les politiques publiques éducatives (Meunier, 2000) ou sur l'enseignement arabo-islamique, et notamment les écoles franco-arabes privées (Meunier, 1997 ; 2008 ; Villalón, *et al.*, 2012). Par ailleurs, des rapports sur la privatisation de l'Éducation ont permis de dresser un état des lieux du secteur privé dans les différents cycles d'enseignement (ASO-EPT, 2017 ; 2020). Sur ce même sujet, un projet de recherche a aussi été mené en 2021 et 2022 dans cinq pays

d'Afrique francophone (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Niger et le Togo), et a permis de mettre en exergue, entre autres, les inégalités qui résultent de la privatisation de l'Éducation. Le présent article s'appuie sur une partie des résultats obtenus lors de cette recherche coordonnée par le Réseau Francophone sur la Privatisation de l'Éducation (ReFPE) et financée par Open Society Initiative For West Africa (OSIWA), les deux auteurs de cet article ayant réalisé l'étude de cas sur le Niger qui portait sur l'ensemble des cycles, du préscolaire au supérieur. Les données utilisées sont principalement le traitement des statistiques scolaires, l'analyse des documents de politique éducative et la littérature grise.

Au Niger, le développement de l'offre privée s'inscrit dans un contexte de dégradation de l'école publique depuis les années 1980. Dès la fin des années 1970, les crises économiques et politiques ont conduit les États d'Afrique subsaharienne, dont le Niger, à se soumettre aux plans d'ajustement structurel, et à opérer des réductions drastiques sur les investissements dans les différents secteurs publics parmi lesquels l'Éducation (Meunier, 2000 ; Tidjani Alou, 1992).

Dans une autre perspective, au Niger, la rapide croissance démographique engendre une augmentation de la population à scolariser, et constitue en cela un important défi pour le système éducatif et de formation du pays. La population nigérienne augmente à un rythme parmi les plus élevés au monde, soit 3,8 % par an en moyenne selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2012 (INS Niger, 2013). Les projections et les simulations montrent que la population des enfants âgés entre 6 et 7 ans, censés fréquenter l'école au cycle fondamental¹, devrait atteindre plus d'un million chaque année d'ici 2030 contre environ 400 000 enfants en 2001 (République du Niger & IIPE-UNESCO, 2019). Au regard des ressources limitées de l'État, cet important besoin en formation des jeunes constitue une des causes majeures des difficultés rencontrées par le système éducatif public. Au niveau du secondaire, la suppression de l'examen d'entrée en 6^e en 2014 a conduit à un passage plus facile des élèves entre le primaire et le secondaire et ainsi à une forte augmentation des effectifs au collège (République du Niger & IIPE-UNESCO, 2019). Le programme sectoriel de l'éducation et de la formation (2014-2024) prévoyait de faire du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire le prolongement du cycle primaire à travers un cycle de base élargi et, à cet effet, il devait être réformé. Pour éviter une trop importante hausse des effectifs découlant de la suppression de l'examen de fin de cycle primaire, il était envisagé une transition maîtrisée des effectifs de l'ordre de 50 % entre le primaire et le collège. Cette stratégie de gestion des flux combinée à l'orientation des élèves vers différentes filières (soit au collège au sein de l'enseignement général, soit vers l'enseignement professionnel et technique ou vers des institutions de formation en sport et animation culturelle) devait permettre d'assurer le développement quantitatif et qualitatif du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (République du Niger, 2013). Toutefois, l'accroissement des effectifs au sein de ce cycle d'enseignement a été plus important que ce qui était prévu avec

¹ Âge d'entrée en première classe de ce cycle, soit en cours d'initiation (CI)

un dépassement des effectifs accueillis au collège (République du Niger & IIPE-UNESCO, 2019).

Par ailleurs, pendant longtemps, l'État nigérien a principalement investi dans le développement du cycle primaire qui cristallise la plus grande part des dépenses courantes, soit 45 % en 2016. S'agissant de l'enseignement secondaire, les dépenses courantes y sont deux fois moins importantes, soit 18 % pour l'enseignement de base 2 et 4 % pour le second cycle général de l'enseignement secondaire. Les dépenses publiques se concentrent sur le cycle primaire aussi parce qu'à ce niveau d'enseignement, le coût unitaire des élèves est le plus faible. Les autres cycles d'enseignement nécessitant plus de matériel, du personnel plus qualifié, le coût unitaire d'un élève y est plus élevé. Dans ce contexte, la stratégie de l'État nigérien consiste à encourager le développement de l'enseignement privé dans les cycles d'enseignement autres que le primaire notamment dans le second cycle du secondaire : « L'enseignement moyen (lycée) connaîtra une expansion modérée, le secteur privé étant appelé à maintenir sa place importante dans l'offre (environ 40 %) » (République du Niger, 2013, p. 23). Le développement des établissements privés au secondaire permet la prise en charge d'une partie des dépenses par les institutions privées et de combler l'insuffisance de l'offre publique en absorbant une partie de la demande d'éducation.

L'appui de l'État à l'enseignement privé se manifeste par des mesures sur l'offre et sur la demande. Au niveau de l'offre, l'État peut octroyer aux établissements privés la jouissance de terrains afin de construire les édifices de l'établissement. Cependant, cette mesure de soutien fait l'objet de vives critiques, car elle est fonction des relations politiques et interpersonnelles dont disposent les promoteurs comme l'indique un rapport sur l'enseignement privé : « "L'octroi des terrains n'est pas systématique. Il est même de plus en plus devenu une question politique ou de parenté avec ceux qui décident" (selon un répondant à Niamey 4) » (ASO-EPT, 2017, p. 40). Pour aider le privé, l'État peut aussi leur mettre à disposition des enseignant-es, même si les établissements privés préfèrent ne pas solliciter cette mesure, se plaignant du faible niveau des enseignant-es envoyé-e-s par l'État (ASO-EPT, 2017). L'État soutient également la demande d'enseignement privé en octroyant une aide financière aux élèves sous forme de bourses. Ces bourses sont attribuées en fonction de la condition sociale et des résultats scolaires ou universitaires des postulants ainsi que des priorités nationales. Le nombre des bourses attribuées par l'État est fonction de l'enveloppe allouée à cet effet.

1.2. Une offre privée principalement urbaine

L'offre d'enseignement au premier cycle du secondaire est principalement publique et localisée en milieu rural : en 2018-2019, 80 % des collèges publics et 72 % des salles de classe publiques sont situés en milieu rural. L'offre privée n'est développée qu'en milieu urbain où elle représente plus de la moitié des établissements (54 %) et près d'un tiers des

salles de classe (30 %). En milieu rural, le privé est très faible et représente moins de 5 % (4 % des collèges et 3 % des salles de classe) (Tableau 1).

Au second cycle du secondaire, l'offre est peu développée et principalement urbaine. En 2018-2019, le Niger ne comptait que 26 lycées et 380 salles de classe sur l'ensemble du pays. Plus de 90 % de l'offre est localisée en milieu urbain (92 % des lycées et 95 % des salles de classe). L'offre privée n'est localisée qu'en milieu urbain et elle y est faible (13 % des lycées et 5 % des salles de classe) (Tableau 2).

La faiblesse de l'offre au second cycle de l'enseignement secondaire résulte en partie du développement des complexes d'enseignement secondaire qui agrègent les deux niveaux du secondaire. En 2018-2019, ce type d'établissement comptait pour 30 % des établissements et 50 % des salles de classe du secondaire. Les complexes d'enseignement secondaire sont majoritairement urbains (74 % des établissements et 76 % des salles de classe) (Tableau 3). En milieu urbain, le privé représente 67 % des établissements et 49 % des salles de classe. Le privé est plus développé sur ce type d'établissement comparativement au collège ou au lycée. En ce qui concerne les effectifs scolarisés, le privé accueille 6 % des élèves du collège, 2 % des élèves du lycée et 26 % des élèves des complexes d'enseignement secondaire (cf. Tableau 7).

Tableau 1. Nombre d'établissements et de salles de classe et part du privé par milieu de résidence au 1^{er} cycle secondaire en 2018-2019

	Urbain				Rural				Total pays	
	Public	Privé	Total	Part du privé	Public	Privé	Total	Part du privé	Public+ privé	Part du privé
Collèges	116	136	252	54 %	956	43	999	4 %	1251	14 %
Salles de classe	1503	643	2146	30 %	5270	157	5427	3 %	7573	11 %

Source : Calculs des auteur-es à partir des données de l'annuaire statistique du secondaire 2018-2019

Tableau 2. Nombre d'établissements et de salles de classe et part du privé par milieu de résidence au 2^e cycle secondaire en 2018-2019

	Urbain				Rural				Total pays	
	Public	Privé	Total	Part du privé	Public	Privé	Total	Part du privé	Public+ privé	Part du privé
Lycées	21	3	24	13 %	2	0	2	0 %	26	11 %
Salles de classe	347	17	364	5 %	16	0	16	0 %	380	4 %

Source : Calculs des auteur-es à partir des données de l'annuaire statistique du secondaire 2018-2019

Tableau 3. Nombre d'établissements et de salles de classe et part du privé par milieu de résidence au niveau des complexes d'enseignement secondaire en 2018-2019

	Urbain				Rural				Total pays	
	Public	Privé	Total	Part du privé	Public	Privé	Total	Part du privé	Public+ privé	Part du privé
Établissements	21	3	24	13 %	2	0	2	0 %	26	11 %
Salles de classe	347	17	364	5 %	16	0	16	0 %	380	4 %

Source : Calculs des auteur-es à partir des données de l'annuaire statistique du secondaire 2018-2019

1.3. Les inégalités au niveau des conditions d'apprentissage

Plusieurs indicateurs révèlent que les établissements privés sont mieux nantis en termes d'équipements que les établissements publics. En effet, les établissements privés offrent une meilleure allocation des équipements par élève que les établissements publics en ce qui concerne les tables-bancs, les bancs, les tables et les tabourets. Au premier cycle du secondaire, il y a deux fois moins d'élèves par table-banc et par bancs et presque dix fois moins d'élèves par table dans les collèges privés par rapport aux collèges publics. De même, dans les complexes d'enseignement secondaire, il y a cinq fois moins d'élèves par banc, et presque 15 fois moins d'élèves par table dans le privé par rapport au public (Tableau 4). Ces indicateurs révèlent de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves des établissements privés.

Tableau 4. Équipements des salles de classe du secondaire (ratio nombre d'élèves par type de mobilier) au collège, lycée et dans les CES en 2018-2019

		Ratio Nb élèves/ Table-banc	Ratio Nb d'élèves/ banc	Ratio Nb d'élèves/ table	Ratio Nb d'élèves/ tabouret
1^{er} cycle du secondaire	Public	3,4	31,3	97,1	161,9
	Privé	1,4	12,9	9,9	78,0
	Ensemble	3,0	28,4	59,5	150,3
2nd cycle du secondaire	Public	2,6	26,2	35,4	34,8
	Privé	1,9	21,9	18,8	Nd.
	Ensemble	2,6	26,1	34,8	35,5
CES	Publics	3,2	75,1	137,0	91,4
	Privé	1,6	13,4	9,3	20,1
	Ensemble	2,6	34,5	30,3	47,9

Source : Calculs des auteur-es à partir des données de l'annuaire statistique du secondaire 2018-2019

Les meilleures conditions d'apprentissage des établissements privés apparaissent également avec des effectifs par classe plus faibles dans les établissements privés comme l'indique le ratio nombre d'élèves par enseignant-e (Tableau 5). Il apparaît que dans les établissements privés du secondaire, les enseignant-e-s prennent en charge au moins deux fois moins d'élèves que dans les établissements publics. Ainsi, dans les collèges privés, il y a 13 élèves par enseignant-e contre 36 élèves par enseignant-e dans les collèges publics. Dans les lycées, il y a 11 élèves par enseignant-e contre 30 dans les lycées publics, et dans les CES, le ratio nombre d'élèves par enseignant-e est de 16 dans le privé contre 35 dans le public (Tableau 5).

Tableau 5. Effectifs d'enseignant-es et ratio élèves/enseignant-e au public et au privé, et part du privé (en %) dans le secondaire en 2018-2019

Niveau enseignement	Nb enseignant-es Public	Nb Élèves	Ratio élèves/enseignant-e	Nb enseignant-es Privé	Nb Élèves	Ratio élèves/enseignant-e	Part des enseignant-es Privé
Collège	8757	315 299	36	1656	21 592	13	15,9 %
Lycée	664	19 792	30	37	394	11	5,3 %
CES	7862	274 755	35	6319	99 190	16	44,6 %

Source : Calculs des auteur-es à partir des données de l'annuaire statistique du secondaire 2018-2019

Les inégalités au niveau de l'offre produisent certaines inégalités entre élèves scolarisé-es dans les établissements publics et celles/ceux scolarisés dans le privé.

2. LES INÉGALITÉS LIÉES À LA SCOLARISATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

2.1. Les inégalités socio-économiques en termes d'accès au privé

Tandis qu'en 2019, 84 % des nigérien-nes vivent en milieu rural (INS Niger, 2020), le cycle secondaire est encore très peu accessible aux enfants qui y vivent. Le taux d'admission au collège montre d'importantes disparités dans l'accès à ce cycle selon le milieu de résidence. En 2018-2019, seuls 19 % des enfants vivant en milieu rural sont admis au 1^{er} cycle du secondaire tandis qu'en milieu urbain, le taux brut d'admission est de 80 %. Les inégalités d'accès à l'enseignement secondaire sont encore plus importantes si l'on tient compte du type d'établissement : le privé n'accueille qu'une très faible part des élèves du secondaire, particulièrement en milieu rural où très peu d'élèves y sont scolarisé-es (17 % au niveau national, 27 % en milieu urbain et 4 % en milieu rural). Tandis que les établissements privés semblent offrir les meilleures conditions d'apprentissage, seuls 4% des élèves résidant en milieu rural y ont accès, entre autres raisons, l'absence de l'offre privée en milieu rural ainsi que les coûts élevés des établissements privés qui ne permettent pas aux familles vivant en

milieu rural, aux revenus plus modestes que celles qui vivent en ville, d'y inscrire leurs enfants. En effet, les frais de scolarité dans les établissements secondaires privés peuvent aller au-delà de 1 000 000 FCFA. Monsieur Amadou, parent d'élève, indique que les frais de scolarité de son enfant inscrit en classe de terminale dans un établissement privé s'élèvent à 250 000 FCFA et qu'il doit en plus payer le transport et les fournitures². Une mère de famille déclare « par an, au niveau du collège, je paie une somme de 800 000 FCFA à chaque enfant et le lycée, 1 000 000 FCFA [...] Je paie aussi à chaque enfant la tenue à une somme de 25 000 FCFA l'unité et le tee-shirt pour EPS à 5 000 FCFA. Ajouter à tout cela, l'ensemble des fournitures scolaires à savoir les livres, les cahiers, et les trousseaux scolaires pour chaque enfant à 100 000 FCFA ». Elle paie également des cours privés à ses enfants : « Chaque mois, je paie 220 000F en raison de 100 000F pour les enfants du collège, et 120 000 F le mois pour celui qui est au lycée »³. Un autre article de presse en ligne met en avant des frais de scolarité au-delà de 1 000 000 de FCFA dans certains établissements privés : « Au CSP MAARIF ou école de l'amitié nigéro-turque par exemple, les frais de scolarité varient de 1 140 000 FCFA à 1 360 000 FCFA du collège au lycée » (ANP, 2022)⁴. Ces témoignages révèlent que le coût de revient d'une scolarisation dans les établissements privés les destinent aux familles des classes moyenne et aisée. À titre indicatif, une étude sur l'émergence des classes moyennes révèle que les personnes ayant des dépenses inférieures à 186 700 F CFA sont les défavorisés en 2018-2019 ; celle ayant des dépenses entre 186 700F CFA et 498 300 F CFA sont de la classe moyenne ; et enfin les personnes ayant des dépenses supérieures ou égales 498 300F CFA sont de la classe des aisés. Selon les résultats des calculs utilisés pour cette approche monétaire, en 2018-2019, 48,6% de Nigériens sont de la classe moyenne, 43,3% appartiennent à la classe des plus défavorisé-es et les 8,1% restants sont de la classe aisée (INS 2021).

Malgré la cherté de la scolarisation dans ces établissements, le privé est considéré par les parents comme étant la seule option pour accéder à une éducation de qualité (Tableau 6). Le profil des parents ainsi que les efforts qu'ils déploient pour scolariser leurs enfants dans le privé montrent que le choix de l'enseignement privé est aussi adopté par des familles plus modestes, notamment des retraités, des étudiants et des prestataires de service (ASO-EPT, 2017). Pour s'acquitter des frais de scolarisation de leurs enfants, certains parents révèlent qu'ils usent de plusieurs arrangements et sont par exemple obligés de payer les frais de scolarité en plusieurs mensualités⁵ ou de s'endetter.

Dans une autre perspective, le choix d'un établissement secondaire privé peut aussi intervenir à la suite d'échecs répétés dans le cycle public et permettre ainsi aux familles nanties de donner une seconde chance à leurs enfants. Selon le rapport sur l'éducation

² <https://nigerdiaspora.net/Archives-Nigerdiaspora-2003-2020/index.php/education-niger/7892-frais-de-scolaire-dans-les-ecoles-privées-un-veritable-casse-tete-pour-les-parents>

³ <https://nigerdiaspora.net/index.php/48-education/7892-frais-de-scolaire-dans-les-ecoles-privées-un-veritable-casse-tete-pour-les-parents>

⁴ <http://www.anp.ne/article/l-enseignement-privé-au-niger-butte-contre-l-harmonisation-des-tarifs-de-scolaire>

⁵ <https://nigerdiaspora.net/index.php/48-education/7892-frais-de-scolaire-dans-les-ecoles-privées-un-veritable-casse-tete-pour-les-parents>

privée, à partir de la classe de 6^e, les effectifs du privé augmentent fortement en raison d'un important afflux d'élèves provenant des écoles publiques. Les élèves se concentrent particulièrement dans les classes d'examen qui comptent presque le double des effectifs des classes intermédiaires (ASO-EPT, 2017).

Tableau 6. Nombre d'élèves par type d'enseignement et part du privé (en %) au secondaire selon le milieu de résidence (rural ou urbain) en 2018-2019

	Rural			Urbain			Total Pays		
	Nb Elèves Filles	Nb Elèves Garçons	Nb Elèves Total	Nb Elèves Filles	Nb Elèves Garçons	Nb Elèves Total	Nb Elèves Filles	Nb Elèves Garçons	Nb Elèves Total
Public	118 047	201 207	319 254	141 586	149 029	290 615	259 633	350 236	609 869
Privé	4405	7190	11 595	51 241	58 363	109 604	55 646	65 553	121 199
Part du privé	3,6 %	3,5 %	3,5 %	26,6 %	28,1 %	27,4 %	17,6 %	15,8 %	16,6 %
Tous types d'ensei- nement	122 452	208 397	330 849	192 827	207 392	400 219	315 279	415 789	731 068

Source : Calculs des auteur-es à partir des données de l'annuaire statistique du secondaire 2018-2019

2.2. Une meilleure représentation des filles dans les établissements privés

Dans l'enseignement secondaire, les filles sont moins scolarisées que les garçons. En 2018-2019, au 1^{er} cycle du secondaire, le taux net de scolarisation des filles était de 19,4 % contre 22,9 % pour les garçons et au 2nd cycle du secondaire, le taux net de scolarisation des filles était de 4 % pour les filles contre 6,3 % pour les garçons. Les effectifs des élèves par sexe selon le type d'établissement montrent que les inégalités de sexe sont moins importantes dans les établissements privés par rapport aux établissements publics. En 2018-2019, au collège, l'Indice de parité des sexes (IPS) était de 0,69 dans les établissements publics contre 0,83 dans le privé. Au niveau des lycées, les écarts sont encore plus marqués avec un IPS de 0,52 dans les lycées publics contre 0,80 dans les lycées privés. Enfin, dans les Complexes d'enseignement secondaire public, l'IPS est légèrement moins important que dans le privé (0,83 vs 0,85) (Tableau 7). Une étude sur la scolarisation des filles révélait qu'à Niamey, les parents inscrivant leurs enfants dans les établissements privés sont plus enclins à y inscrire les filles aussi. Pour ces parents qui scolarisent leurs filles dans les écoles privées, le choix de l'établissement se fera en fonction de la réputation de celui-ci s'agissant des comportements des jeunes filles qui y sont scolarisées. Pour les filles, les familles sont particulièrement craintives quant à l'adoption de comportements indécents au niveau vestimentaire et dans les relations avec leurs pairs masculins (Assane Igodoe, 2018).

Tableau 7. Effectifs d'élèves, filles et garçons, IPS, et part des élèves du privé (en %) par type d'enseignement au collège, lycée et dans les CES en 2018-2019

Niveau d'enseignement	Effectifs publics			Effectifs privés			Part du privé		
	Nb Élèves filles	Nb Élèves garçons	IPS	Nb Élèves filles	Nb Élèves garçons	IPS	% Élèves filles	% Élèves garçons	% Élèves TOTAL
Collège	128 290	187 009	0,69	9785	11 807	0,83	7 %	6 %	6 %
Lycée	6733	13 059	0,52	175	219	0,80	2 %	2 %	2 %
CES	124 607	150 148	0,83	45 673	53 517	0,85	27 %	26	26 %

Source : Calculs des auteur-es à partir des données de l'annuaire statistique du secondaire 2018-2019

2.3. Une meilleure réussite scolaire dans le privé

La réussite scolaire semble meilleure dans le privé par rapport au public. Les données sur les redoublants du cycle secondaire montrent que le pourcentage des redoublants est plus important dans les établissements publics (26 %) par rapport aux établissements privés (17 %) (Tableau 8). La meilleure réussite scolaire des élèves des établissements privés pourrait s'expliquer par les meilleures conditions d'apprentissage qu'ils offrent, mais aussi par les investissements plus importants que les parents effectuent pour que leurs enfants réussissent (cours privés). Les données révèlent aussi que dans le privé, les filles redoublent moins que les garçons (16 % de filles redoublant contre 18 % des garçons). Par ailleurs, les élèves du primaire scolarisés dans le privé ont de meilleures performances en lecture et en mathématiques en début et en fin de cycle par rapport aux élèves scolarisé-es dans le public (Lange, *et al.*, 2021).

Tableau 8. Effectifs et pourcentages de redoublants par sexe et par type d'établissement (public et privé) dans l'enseignement secondaire en 2019-2020

	Effectifs des redoublants						Pourcentage des redoublants		
	Filles		Garçons		TOTAL		Filles	Garçons	TOTAL
	Redoublant-es	Total	Redoublant-es	Total	Redoublant-es	Total	Redoublant-es	Redoublant-es	Redoublant-es
Public	68 071	259 633	91 306	350 236	159 377	609 869	26,2 %	26,1 %	26,1 %
Privé	8994	55 646	11 937	65 553	20 931	121 199	16,2 %	18,2 %	17,3 %
Total	77 065	315 279	103 243	415 789	180 308	731 068	24,4 %	24,8 %	24,7 %

Source : Calculs des auteur-es à partir des données de l'annuaire statistique du secondaire 2018-2019

CONCLUSION

Bien que le 1^{er} cycle du secondaire public se soit fortement développé permettant aux enfants de poursuivre au-delà du primaire, il s'avère que le second cycle reste encore très peu fréquenté par les enfants nigériens particulièrement dans les milieux ruraux. La priorité de l'État nigérien portée sur le cycle primaire et son incapacité à développer l'offre d'enseignement secondaire l'a conduit à appuyer le développement du secteur privé au second cycle du secondaire à travers des mesures de soutien aux établissements et l'allocation d'aides financières permettant aux élèves de s'inscrire dans le privé.

La privatisation au secondaire est à l'œuvre principalement au niveau des complexes d'enseignement secondaire, qui agrègent les deux cycles du secondaire, et sont majoritairement privés. Cette privatisation génère des inégalités, aussi bien au niveau de l'offre que de la réussite des élèves. Les établissements privés offrent de meilleures conditions d'apprentissage que les établissements publics : l'allocation des équipements par élève y est meilleure, et les enseignant-es du privé prennent en charge moins d'élèves que celles ou ceux du public.

L'accès aux établissements privés est également source d'inégalités, en raison de l'offre principalement localisée en milieu urbain et des coûts élevés de la scolarisation dans le secondaire privé qui ne permettent pas aux familles rurales d'y envoyer leurs enfants. Enfin, on note que la réussite des élèves est meilleure dans les établissements privés comme l'indique le pourcentage des redoublants qui y est moindre que dans les établissements publics et les meilleures performances des élèves du privé par rapport aux élèves du public en lecture et en mathématiques en début et en fin de cycle primaire. L'ensemble de ces données révèle que l'offre secondaire est encore largement inaccessible à une importante part des enfants nigériens dont la majorité vit en milieu rural. Par ailleurs, l'offre privée se développe en créant des inégalités entre élèves. Face aux tarifs des établissements privés qui sont très variables d'une école à l'autre et très contestés par les parents d'élèves, l'État a décidé d'intervenir dans le secteur en mettant en place, en mai 2021, une commission chargée de réfléchir sur l'harmonisation des tarifs des établissements privés et en demandant à ces établissements de ne pas opérer d'augmentation sur les frais de scolarité pour l'année 2022/2023.

Au Niger, la privatisation de l'éducation est encore plus importante dans l'enseignement supérieur malgré un développement de l'offre publique avec l'ouverture de plusieurs universités publiques dans les régions. Plus de 80 % des établissements d'enseignement supérieur sont privés. Des études sur ce cycle d'enseignement sont nécessaires pour caractériser l'offre privée, comprendre les motivations des étudiants qui s'y inscrivent et analyser les inégalités engendrées par cette privatisation.

RÉFÉRENCES

- ANP (2022, 30 septembre). *L'enseignement privé au Niger butte contre l'harmonisation des tarifs de scolarité*. <http://www.anp.ne/article/l-enseignement-prive-au-niger-butte-contre-l-harmonisation-des-tarifs-de-scolarite>
- ASO-EPT (2017). *Rapport sur l'état des lieux des écoles privées au Niger*. Niamey : ASO-EPT.
- ASO-EPT (2020). *Impact du privé sur l'accès de tous à une éducation de qualité au Niger*. Niamey : ASO-EPT.
- Assane Igodoe, A. (2018). Scolarisation primaire des filles à Niamey : généralisation de l'accès, mais maintien des représentations sociales des rôles de genre. *Autrepart*, 87(3), 89-107.
- INS Niger (2013). *Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples du Niger 2012*. Niamey : INS Niger.
- INS Niger (2020). *Tableau de bord social : Édition 2020*. Niamey : INS Niger. <https://bit.ly/3WxmARr>
- INS Niger (2021). *Émergence d'une classe moyenne et réduction des inégalités au Niger (2e édition)*. Niamey : INS Niger. https://www.stat-niger.org/wp-content/uploads/rapport_etudes/Rapport_Classe_Moyenne_final.pdf
- Lange M.-F., Lauwerier T., & Locatelli R. (2021) *The impact of privatization on teachers in Francophone sub-Saharan African countries*, Paper commissioned for the 2021/2 Global Education Monitoring Report, Non-state actors in education (ED/GEMR/MRT/2021/P1/12), Paris : UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380072>
- Meunier, O. (1997). *Dynamique de l'enseignement islamique au Niger : le cas de la ville de Maradi*. Paris : L'harmattan.
- Meunier, O. (2000). *Bilan d'un siècle de politiques éducatives au Niger*. Paris : L'harmattan.
- Meunier, O. (2008). École d'aujourd'hui et savoirs traditionnels (Niger, Réunion, Brésil). *Cahiers internationaux de sociologie*, 2, 307-329.
- Ministère des Enseignements secondaires (2019). *Annuaire statistique 2018-2019*. Niamey : MES.
- République du Niger (2013). *Programme sectoriel de l'éducation et de la formation (2014-2024). Document de stratégie*. Niamey : MEP/A/PLN/EC.
- République du Niger, & IIPE-UNESCO Dakar. (2019). *Analyse du secteur de l'éducation du Niger, Éléments pour de nouvelles orientations dans le cadre de la 2e phase du PSEF*. Dakar : IIPE-UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373174/PDF/373174fre.pdf.multi.page=1&zoom=auto,-13,709>
- Tidjani Alou, M. (1992). *Les politiques de formation en Afrique francophone. École, État et société au Niger*. Thèse de doctorat, Université Bordeaux I.
- Villalón, L. A., Idrissa, A., & Bodian, M. (2012). *Religion, demande sociale, et réformes éducatives au Niger: Quand l'État redynamise l'école franco-arabe, réorganise les écoles «Islamiyya», et essaie de capturer les écoles coraniques*. Miami, Niamey, London :

University of Florida, Laboratoire d'Études et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local, Overseas Development Institute.

Open Access Publications - Bibliothèque de l'Université de Genève
Creative Commons Licence 4.0

